

GLOSSAIRE

Analyse selon le genre

(traduction des mots anglais "gender analysis") Examen systématique de toutes différences de conditions, de besoins, entre les femmes et les hommes par rapport aux rôles sociaux qui leur sont assignés en raison de leur sexe.

Approche par le genre

(traduction des mots anglais "gender mainstreaming") Prise en compte des situations, besoins et priorités des hommes et des femmes dans tous les domaines de l'organisation familiale, sociale et politique. L'approche par le genre postule que les rapports sociaux de genre sont déterminants dans tout processus social, qu'il convient de les examiner pour en rendre compte et favoriser les processus de changement vers l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle est transversale (mainstreaming) et indispensable à une bonne pratique des sciences humaines et sociales ainsi qu'à des politiques de toute nature.

Egalité

Principe fondamental selon lequel chaque être humain est investi des mêmes droits et des mêmes obligations que les autres.

Fait pour les humains d'être égaux devant la loi, de jouir des mêmes droits (égalité formelle) et d'avoir des conditions égales pour réaliser leurs pleins droits et leur potentiel dans toutes les sphères de la vie et tous les domaines : politique, économique, social et culturel (égalité concrète).

Egalité entre les femmes et les hommes

Egale visibilité, autonomie, responsabilité et participation des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée. L'égalité femmes-hommes n'implique pas que les femmes et les hommes deviennent identiques, mais qu'elles/ils aient des possibilités et des chances égales dans l'existence.

On entend par égalité des sexes que tous les humains soient libres de développer leurs aptitudes personnelles et de procéder à des choix sans être limités par des rôles de genre et que les différences de comportements, aspirations et besoins entre les hommes et les femmes aient la même valeur et la même faveur, soient appréciés et promus sur un pied d'égalité.

Epicène

Fait référence à une forme linguistique faisant explicitement référence tant aux hommes qu'aux femmes.

Équité

Fait d'être juste envers tous les humains.

Équité entre les femmes et les hommes

Fait de traiter de la même manière ceux qui sont semblables et de manière différente ceux qui ne le sont pas ; l'équité s'oriente vers l'amélioration des situations, elle conduit à l'adoption de mesures qui compensent les désavantages historiques et sociaux qui ont empêché les femmes et les hommes de profiter de chances égales. L'équité mène à l'égalité. Les instances européennes définissent l'égalité des chances entre hommes et femmes comme « l'absence d'obstacle à la participation économique, politique, sociale, en raison du sexe. »

Discrimination

Comportement négatif non justifié à l'égard des membres d'un groupe social donné. En général, stéréotypes et préjugés sont à l'origine des actes discriminants.

Discrimination de genre

Traitement préjudiciable d'un individu fondé sur un stéréotype. On peut aussi parler de sexisme.

Discrimination directe

Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation sexuelle ou son sexe, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable.

(Article 1 de la loi du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations)

Discrimination indirecte

Constitue une discrimination indirecte, une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, sur le fondement de son appartenance ou non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation sexuelle ou son sexe un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime, et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés.

(Article 1 de la loi du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations)

Genre

(traduction du mot anglais "gender") Ensemble des rôles sociaux, valeurs, responsabilités et attitudes élaborées par une communauté ou une société et jugées comme appropriés aux hommes et aux femmes. Tandis que le sexe renvoie à un déterminisme biologique, le genre renvoie à une construction sociale, historique, sociologique et culturelle des différences entre les hommes et les femmes, entre le masculin et le féminin. Ces différences sont acquises et varient dans le temps et tant à l'intérieur des cultures qu'entre elles. On distingue sexe et genre ; tout individu est constitué de ces deux dimensions.

Par exemple, le père et la mère peuvent donner le biberon.
Sexe n'est pas genre, genre n'est pas synonyme de femme.

Identité de genre

La conscience qu'une personne a de son appartenance au sexe masculin ou féminin et qui résulte d'une combinaison de facteurs génétiques et environnementaux, et l'idée que se fait une personne relativement au fait d'être de sexe masculin ou féminin, ou ambivalent.

Mixité

Présence dans un groupe de personnes de sexe différent.

Mixité femmes/hommes

Activité également partagée entre les hommes et les femmes. La mixité n'est pas la condition de l'égalité.

Parité

Concept d'égalité d'état ou d'équivalence fonctionnelle, représentation quantitative d'hommes et de femmes au sein d'une instance d'une organisation.

Parité femmes/hommes

Parité politique entre les hommes et les femmes : égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ; parité professionnelle : égal accès aux postes de responsabilités professionnelles et sociales.

Plafond de verre

Ensemble de barrières artificielles, créées par des préjugés d'ordre comportemental ou organisationnel qui empêchent des individus qualifiés d'avancer dans leur organisation.

Préjugé

Idee préconçue, conviction socialement acquise comportant une dimension évaluative concernant un groupe de personnes.

Rapports sociaux de sexe

Moyens par lesquels une société définit les droits, les responsabilités, les identités des hommes et des femmes les uns par rapport aux autres.

Ségrégation professionnelle

Concentration des femmes et des hommes dans des types et des niveaux d'activité et d'emploi différents, où les femmes sont limitées à une gamme restreinte d'occupations (ségrégation horizontale) et à des niveaux inférieurs de responsabilité (ségrégation verticale).

Sexe

Ensemble des caractères et des fonctions qui distinguent le mâle de la femelle en leur assignant une fonction spécifique dans la reproduction. Le sexe réfère aux différences biologiques entre les hommes et les femmes. Ces différences ont, en général, un caractère permanent et universel.

Par exemple, seuls les hommes sont aptes à féconder et seules les femmes peuvent enfanter et allaiter.

Stéréotype

Croyance partagée, image caricaturale, concernant les caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais aussi des comportements attribués arbitrairement à un groupe de personnes.

Sources :

<http://www.cidff-paca.com/uploads/PLAQUETTE%20215x305%2002-12-14.pdf>

Commission européenne – *100 mots pour l'égalité. Glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et les hommes*. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1998.